

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2025

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 20/06/2025, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

<u>OBJET DE LA DELIBERATION</u> <b>ENTENTE AXE SEINE : RATIFICATION DE QUATRE RESOLUTIONS</b>
--

<u>Date d'affichage de la convocation</u> 20/06/2025	<u>Secrétaire de séance</u> BREARD Jean-Claude
---	---

### **Etaient présents : 114**

AIT Eddie, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERMANN Clara, BISCHEROUR Albert, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUNET Yvette, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARBIT Jean-Christophe, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAFID Karima, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, PINARD Corinne, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KOENIG-FILISIKA Honorine, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LECOLE Gilles, LE GOFF Séverine, LEPINTE Fabrice, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMEONI Christophe, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (**141**)

### **Absent(s) représenté(s) : 21**

BERTRAND Alain a donné pouvoir à MOISAN Bernard  
BLONDEL Mireille a donné pouvoir à HAMARD Patricia  
BOURE Denis a donné pouvoir à MACKOWIAK Ghyslaine  
BOURSALI Karim a donné pouvoir à EL BELLAJ Jamila  
CHARNALLET Hervé a donné pouvoir à DEVEZE Fabienne  
DEBRAY-GYRARD Annie a donné pouvoir à TANGUY Jacques  
DIOP Ibrahima a donné pouvoir à CORBINAUD Fabien  
KHARJA Latifa a donné pouvoir à SATHOUD Innocente-Félicité  
KONKI Nicole a donné pouvoir à HERVIEUX Edwige  
LAIGNEAU Jean-Pierre a donné pouvoir à KAUFFMANN Karine  
LAVIGOGNE Jacky a donné pouvoir à POYER Pascal  
LEBOUC Michel a donné pouvoir à GARAY François  
LEMARIE Lionel a donné pouvoir à JOSSEAUME Dominique  
LITTIERE Mickaël a donné pouvoir à FONTAINE Franck  
MELSENS Olivier a donné pouvoir à GODARD Carole  
MEMISOGLU Ergin a donné pouvoir à BREARD Jean-Claude

PERSIL Albert a donné pouvoir à BERMANN Clara  
PHILIPPE Carole a donné pouvoir à SANTINI Jean-Luc  
PRIMAS Sophie a donné pouvoir à LECOLE Gilles  
SAINZ Luis a donné pouvoir à BISCHEROUR Albert  
WOTIN Maël a donné pouvoir à JALTIER Alec

**Absent(s) non représenté(s) : 6**

ANCELOT Serge, AOUN Cédric, BEGUIN Gérard, BENHACOUN Ari, BORDG Michaël, DAUGE Patrick

**123 POUR :**

AIT Eddie, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUNET Yvette, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GAULARD Didier, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAFID Karima, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, PINARD Corinne, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, KAUFFMANN Karine, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LECOLE Gilles, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMEONI Christophe, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

**0 CONTRE :**

**4 ABSTENTION :**

CHARBIT Jean-Christophe, NAUTH Cyril, PLACET Evelyne, VIREY Louis-Armand

**8 NE PREND PAS PART :**

ESCRIBANO-OBEJO Maria, GARAY François, GIRAUD Lionel, JUMEAUCOURT Philippe, KERIGNARD Sophie, LEBouc Michel, LONGEAULT François, OURS-PRISBIL Gérard

# EXPOSÉ

Dans la continuité des travaux du Grand Paris, il est apparu nécessaire de développer la coopération entre collectivités disposant des mêmes compétences le long de la Seine.

Cette ambition a été initialement portée par la Communauté urbaine du Havre, la Métropole de Rouen Normandie, la Métropole du Grand Paris et la Ville de Paris qui souhaitent contribuer à la prise en compte de la transition écologique sur l'Axe Seine et inviter, à cette fin, les autres groupements de communes situés le long de cet axe à se joindre à cette collaboration en mutualisant leur action au service de projets communs.

Ces derniers se traduiront notamment par des actions dans des domaines identifiés comme étant d'intérêts communs, à savoir, le fret fluvial et la logistique urbaine, l'agriculture et l'alimentation durables, le tourisme et la culture, l'énergie, la gestion de l'eau et des milieux aquatiques ou encore, le respect de la biodiversité.

Afin de structurer et formaliser cette démarche de coopération le long de la Seine, l'entente intercommunale a été retenue comme étant le dispositif juridique le plus souple et le plus consensuel puisque toutes les décisions engageantes doivent être ratifiées à l'unanimité par les organes délibérants de l'Entente.

La Communauté urbaine a ainsi adhéré à l'Entente de l'Axe Seine par délibération du Bureau communautaire du 22 juin 2023 et a désigné Cécile ZAMMIT-POPESCU, représentante titulaire, et Yann PERRON, représentant suppléant.

La Conférence de l'Entente Axe Seine, réunie le 11 juin 2025, a approuvé quatre résolutions qui, comme le prévoit ses statuts, doivent être approuvées à l'unanimité par les organes délibérants des membres.

Il est donc proposé de ratifier les quatre résolutions suivantes :

1. Révision de la convention d'Entente afin de créer deux Vice-Présidences pour les établissements publics de coopération intercommunale hors membres fondateurs

Afin de renforcer l'équilibre géographique et la représentativité au sein de l'Entente, ainsi que d'élargir la dynamique partenariale, il est proposé de modifier les articles 2 et 3 et 5.2 de la Convention d'Entente de l'Axe Seine. Ces modifications visent à créer une deuxième et une troisième vice-présidence confiée à des membres hors fondateurs, ainsi qu'un statut de partenaire associé ouvert aux régions, départements et autres établissements publics de coopération locale.

2. Election de deux nouvelles Vice-Présidences

A la suite de la résolution n°1, il convient de ratifier la résolution n°2 relative à la désignation de ces nouveaux Vice-présidents pour une durée égale à celle du mandat en cours.

- Deuxième vice-présidence : Virginie CAROLO-LUTROT (Maire de Port-Jérôme-sur-Seine, Présidente de la Communauté d'agglomération Caux Seine Agglo et Vice-Présidente du Conseil régional de Normandie)
- Troisième vice-présidence : Philippe AUDEBERT (Maire de La Frette-sur-Seine et Vice-Président de la Communauté d'agglomération Val Parisis)

3. Adoption de la Charte de gouvernance de l'Entente Axe Seine pour une durée égale à celle du mandat

Après trois ans d'existence et sur proposition du Président lors de la réunion de travail à la Frette-sur-Seine le 28 janvier 2025, l'Entente de l'Axe Seine prévoit l'adoption d'une charte de gouvernance pour construire les modalités de pilotage.

Ce projet de territoire s'organisera selon des axes de travail et de décisions construites entre les quinze EPCI et la Ville de Paris, membres de l'Entente de l'Axe Seine.

Cinq thématiques prioritaires et d'intérêt commun ont été définies :

- La Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI),
  - L'énergie,
  - La logistique, le développement économique et les questions foncières,
  - La culture et le tourisme : déployer la stratégie touristique « Destination Seine », créer des itinéraires de randonnée pédestres et cyclables, étendre les événements culturels sur l'ensemble du territoire, valoriser les panoramas et les œuvres d'art,
  - L'agriculture.
4. Présence de l'Entente Axe Seine au Salon de l'Immobilier d'Entreprise (SIMI) pour l'année 2025

Le SIMI est un évènement annuel majeur qui réunit les acteurs clés du secteur de l'immobilier. Il offre une plateforme incontournable pour promouvoir les opportunités d'investissement et favoriser les échanges professionnels.

Le SIMI 2025, qui se déroulera les 9, 10 et 11 décembre au Parc des expositions de la porte de Versailles à Paris, constitue un rendez-vous stratégique pour les collectivités afin de développer les projets immobiliers sur leur territoire.

Compte tenu de l'objectif de l'Entente de valoriser l'espace commun de la Vallée de la Seine, et d'en assurer un développement cohérent et vertueux, il est proposé une participation collective au SIMI. Ce stand Axe Seine traduira auprès des investisseurs et promoteurs la vision intégrée de l'Entente et la nécessaire mise en cohérence de l'accueil des projets ; il témoignera également de la gestion portuaire unifiée.

Il est proposé d'acter la participation sous pavillon commun des quatre membres fondateurs (Ville de Paris, Métropole du Grand Paris, Rouen Normandie Métropole représentée par Rouen Normandie Invest et Le Havre Seine Métropole) au SIMI 2025, avec l'association de Haropa Port, Caux Seine Agglo et la Communauté d'agglomération Seine Eure.

Le stand Axe Seine sera ouvert aux autres EPCI membres de l'Entente qui souhaiteraient en bénéficier.

Pour cette année 2025, la prise en charge financière de cette participation est assurée par les membres de l'Entente cités ci-dessus et Haropa Port. Conformément au coût engagé par les partenaires en 2024, le montant maximum est de 40 000 € par financeur.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- de ratifier la résolution n°1 : révision de la convention d'Entente afin de créer deux Vice-Présidences pour les établissements publics de coopération intercommunale hors membres fondateurs,
- de ratifier la résolution n°2 : élection de Virginie CAROLO-LUTROT à la deuxième Vice-présidence et Philippe AUDEBRT à la troisième Vice-présidence de la Conférence de l'Entente Axe Seine,
- de ratifier la résolution n°3 : adoption de la Charte de gouvernance de l'Entente Axe Seine pour une durée égale à celle du mandat,
- de ratifier la résolution n°4 : présence de l'Entente Axe Seine au Salon de l'Immobilier d'Entreprise (SIMI) les 9, 10 et 11 décembre 2025 sous la forme d'un pavillon commun avec Haropa Port.

*Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :*

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5221-1 et suivants,

**VU** les statuts de la Communauté urbaine,

**VU** la délibération du Bureau communautaire n°BC\_2023-06-23\_40 du 23 juin 2023 portant approbation de l'adhésion de la Communauté urbaine à l'Entente Axe Seine,

**VU** la convention de l'Entente Axe Seine,

**VU** la résolution n°1 de la Conférence de l'Entente Axe Seine réunie le 11 juin 2025, telle qu'annexée à la présente délibération,

**VU** la résolution n°2 de la Conférence de l'Entente Axe Seine réunie le 11 juin 2025, telle qu'annexée à la présente délibération,

**VU** la résolution n°3 de la Conférence de l'Entente Axe Seine réunie le 11 juin 2025, telle qu'annexée à la présente délibération,

**VU** la résolution n°4 de la Conférence de l'Entente Axe Seine réunie le 11 juin 2025, telle qu'annexée à la présente délibération,

**VU** l'information faite à la Commission Aménagement du territoire le 17 juin 2025,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**ARTICLE 1 : RATIFIE** la résolution n°1 : Révision de la convention d'Entente afin de créer deux Vice-Présidences pour les établissements publics de coopération intercommunale hors membres fondateurs.

**ARTICLE 2 : RATIFIE** la résolution n°2 : Election de Virginie CAROLO-LUTROT à la deuxième Vice-présidence et Philippe AUDEBRT à la troisième Vice-présidence de la Conférence de l'Entente Axe Seine.

**ARTICLE 3 : RATIFIE** la résolution n°3 : Adoption de la Charte de gouvernance de l'Entente Axe Seine pour une durée égale à celle du mandat.

**ARTICLE 4 : RATIFIE** la résolution n°4 : Présence de l'Entente Axe Seine au Salon de l'Immobilier d'Entreprise (SIMI) les 9, 10 et 11 décembre 2025 sous la forme d'un pavillon commun avec Haropa Port.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le :	<b>02 JUL. 2025</b>
Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le :	<b>02 JUL. 2025</b>
Exécutoire le :	<b>02 JUL. 2025</b>
<i>(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)</i>	
<u>Délai de recours</u> : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification	
<u>Voie de recours</u> : Tribunal Administratif de Versailles	
<i>(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).</i>	

**POUR EXTRAIT CONFORME,**  
Aubergenville, le 26 juin 2025

Le Président



Cécile ZAMMIT POPESCU